

42228

Code INSEE

CNE ST GEORGES H.VILLE

Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Frédéric MILLET, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 448 613.39 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	13
VOTES : Contre 0 Pour	13

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	109 802.41 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	338 810.98 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	448 613.39 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-215 268.50 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	127 520.23 €
Besoin de financement F	=D+E -87 748.27 €
AFFECTATION = C	=G+H 448 613.39 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	87 748.27 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	360 865.12 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Frédéric MILLET, Maire, compte tenu de la transmission, le 03/03/2025 et de la publication le 03/03/2025.

A Saint Georges Haute Ville, le 03/03/2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20250303-delib5-cm32025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2025

